



TRANSPORTS

Inscription transports scolaires 2024

Publié le 23 avril 2024

**LILA PRESQU'ÎLE**

Attention : pour les élèves domiciliés sur Pénestin et se rendant au collège St Joseph à Nivillac/La roche Bernard. les transports scolaires seront organisés par la Région Bretagne. *(Et non plus par Lila Presqu'île)*

- Cela concerne uniquement **les élèves qui vont au collège de la Roche Bernard** ou **les élèves scolarisés à Redon et utilisant la navette**
- Inscription pour l'année 2024/2025 auprès des services « [BreizhGo \(https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires\)](https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires) » (et pour les années suivantes)
- **Tarif actuel de 120€/année**, facturation courant novembre.
- Desserte identique à aujourd'hui, **pas de suppression d'arrêt, ni changement d'horaires à ce jour.**
- Si une famille souhaite une création d'arrêt, elle devra faire la demande directement via le lien suivant <https://www.breizhgo.bzh/creation-scolaire&data=05%7C02%7CFrederic.BRETTIER%40penestin.fr%7Caa0b0bd21d784f1162f008dc68e70017%7C2b78a67f21cb49ebb933d63ed85a9b14%7C0%7C0%7C6385005>

Pour les autres élèves, **les transports primaires de Pénestin, les collégiens vers Herbignac, les lycéens vers Guérande, St Nazaire etc., les services seront toujours assurés par Lila Presqu'île.**

Donc inscription identique aux années précédentes, sur le site lilapresquile.fr.



INSCRIPTIONS AUX Transports Scolaires 2024-2025

QUAND ?

Du **jeudi 2 mai au dimanche 7 juillet** 2024 inclus

Attention, au-delà de cette période, une majoration sera appliquée, voir site lilapresquile.fr.

COMMENT ?

Sur le **portail Lila Presqu'île scolaire**
disponible sur **www.lilapresquile.fr**

Également disponible en scannant le QR-Code ci-dessous.



Un doute sur l'établissement que votre enfant va fréquenter
l'année prochaine ? Vous ne connaissez pas l'arrêt ?
Inscrivez-vous, toute modification ou annulation
sera possible **jusqu'au 15 septembre 2024**.



Une question ?

L'équipe Lila Presqu'île reste
à votre disposition au
02 40 620 620

Les lundis, mardis et jeudis de
08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Et les mercredis et vendredis de
08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

www.lilapresquile.fr



BREIZH GO

L'**inscription** aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo(car, train et bateau) ouvrira **à compter de la fin mai**.

Cette inscription se déroulera **en ligne** (https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.breizhgo.bzh%2Ftransports-scolaires%2Fmorbihan&data=05%7C02%7Cinfo%40ferel.fr%7Ca82e5bf88eb44e68e52c08dc6da401c4%7C2b78a67f21cb49ebb933d63ed85a9b14%7C0%7C0%7C638505798614381706%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzliLjBTIl6Ik1haWwlcjXVCi6Mn0%3D%7C0%7C7C%7C&sd_ata=gmu5llEnVz3alzonMBfeifb6Py5MR4CvosFewDA%2FFP4%3D&reserved=0). La date limite d'inscription au transport scolaire est fixée au 17 juillet 2024. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

En janvier 2024, la Région Bretagne a fait le choix de déployer auprès de l'ensemble des scolaires de son réseau de transport la **carte KorriGo**. Véritable support multi-titres, elle permet aux élèves de charger des titres de transports TER et d'autres réseaux urbains partenaires. La carte KorriGo est valable 7 ans et doit donc **être conservée** par les élèves pour l'année scolaire à venir pour circuler sur le réseau BreizhGo scolaire.

Les familles peuvent demander la création d'un point d'arrêt sous réserve de certaines conditions qui sont présentées dans le règlement des transports scolaires.

Le formulaire de demande de création d'arrêt est en ligne sur le site BreizhGo.bzh. Les demandes sont à formuler par les familles jusqu'au 31 mai pour une éventuelle mise en œuvre pour la rentrée de septembre 2024. Passé ce délai, une demande peut être formulée jusqu'au 31 août pour une éventuelle prise en compte après les vacances de la Toussaint. Une page expliquant la création des points d'arrêt est disponible sur le [site BreizhGo.bzh \(https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.breizhgo.bzh%2Fcreation-arret-scolaire&data=05%7C02%7Cinfo%40ferel.fr%7Ca82e5bf88eb44e68e52c08dc6da401c4%7C2b78a67f21cb49ebb933d63ed85a9b14%7C0%7C0%7C638505798614418141%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWljoIMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzliLjBtiI6IjEhaWwvLjCjVCI6Mn0%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=X%2BMQn1z0syKvCXJESEwrME5CGExaPpDmMptAHvugZ0%3D&reserved=0\)](https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.breizhgo.bzh%2Fcreation-arret-scolaire&data=05%7C02%7Cinfo%40ferel.fr%7Ca82e5bf88eb44e68e52c08dc6da401c4%7C2b78a67f21cb49ebb933d63ed85a9b14%7C0%7C0%7C638505798614418141%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWljoIMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzliLjBtiI6IjEhaWwvLjCjVCI6Mn0%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=X%2BMQn1z0syKvCXJESEwrME5CGExaPpDmMptAHvugZ0%3D&reserved=0).

Afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place sur son site [www.breizhgo.bzh \(https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.breizhgo.bzh%2Ffaq&data=05%7C02%7Cinfo%40ferel.fr%7Ca82e5bf88eb44e68e52c08dc6da401c4%7C2b78a67f21cb49ebb933d63ed85a9b14%7C0%7C0%7C638505798614435874%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWljoIMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzliLjBtiI6IjEhaWwvLjCjVCI6Mn0%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=KdDNh%2Fdx6qvFrqX%2BQFzuUyAdcbtl%2BvbvHQ9GkzchLbHk%3D&reserved=0\)](https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.breizhgo.bzh%2Ffaq&data=05%7C02%7Cinfo%40ferel.fr%7Ca82e5bf88eb44e68e52c08dc6da401c4%7C2b78a67f21cb49ebb933d63ed85a9b14%7C0%7C0%7C638505798614435874%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWljoIMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzliLjBtiI6IjEhaWwvLjCjVCI6Mn0%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=KdDNh%2Fdx6qvFrqX%2BQFzuUyAdcbtl%2BvbvHQ9GkzchLbHk%3D&reserved=0) une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux interrogations des familles concernant l'inscription scolaire. Elles peuvent également contacter la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300** accessible du lundi au samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Sécurité et discipline

La sécurité des élèves transportés constitue la première priorité de la Région Bretagne.

Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents vous sera envoyé à domicile en même temps que la carte de transport de votre enfant. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir tels que :

- **Jusqu'à l'arrêt de car :** porter un équipement pour être visible des usagers de la route.
- **À la montée et la descente du car :** attendre calmement à distance de la chaussée. À la montée, présenter son titre de transport au conducteur. À la descente, attendre que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser.
- **Dans le car :** Le port de la ceinture est obligatoire et tout comportement inadapté dans le car peut entraîner des sanctions disciplinaires et financières.

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation à la sécurité sont également dispensées afin d'apprendre aux élèves les bons réflexes à adopter.



Le transport scolaire BreizhGo

Chaque jour, ce service essentiel de proximité, qui fait partie du réseau de transport régional BreizhGo, permet à plus de 100 000 élèves de rejoindre leurs établissements scolaires.

Afin de permettre à chacun d'accéder à ce service, la Région finance en moyenne 90% du prix réel du transport d'un élève. Chaque année, cet investissement représente près de 130 millions d'euros.

Mon enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?

La Région Bretagne organise, tout comme les intercommunalités, les transports scolaires pour les élèves domiciliés en Bretagne.

Pour savoir si votre enfant peut bénéficier du transport scolaire BreizhGo, rendez-vous sur le site www.breizhgo.bzh ou contactez la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300** du lundi au samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Quel montant vais-je payer pour le transport scolaire ?

La participation familiale est annuelle et forfaitaire. Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour les 1^{er} et 2^e enfants transportés plus 50€ pour le 3^e. La gratuité s'appliquera à partir du 4^e enfant.

Ces tarifs sont les tarifs votés par le Conseil Régional de Bretagne pour l'année scolaire 2022/2023. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Retrouvez toutes les conditions et renseignements complémentaires sur www.breizhgo.bzh. Une majoration de 30€ est appliquée en cas d'inscription tardive après la mi-juillet.

Comment régler la facture ?

Après acceptation de votre demande de transport par le service des transports, vous recevrez une facture à votre domicile (en fin d'année civile). Vous la réglerez directement au Trésor Public.



RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8h à 20h
Contactez-nous via le formulaire en ligne : www.breizhgo.bzh/nous-contacter



RÉGION BRETAGNE
RANNVOD BREIZH
REGION BERTHON

Région Bretagne
Direction des transports et des mobilités
203 avenue du Général Bernier - CS 211 301
35 111 Rennes Cedex 7
www.breizhgo.bzh

Mars 2022 - Direction de la communication Région Bretagne - © Photos, Charles Orlé

Quelles sont les démarches d'inscription ?

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, vous pouvez inscrire votre enfant :

En ligne à partir du site www.breizhgo.bzh

C'est simple et pratique !

Pour une première inscription, rendez-vous à compter de la fin mai et jusqu'à mi-juillet sur le site BreizhGo.bzh et cliquez sur démarrer l'inscription en ligne pour les transports scolaires BreizhGo.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne, contactez la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300**.

Pour une réinscription, si vous avez effectué votre demande de transport en ligne l'année dernière, vous recevrez un email vous informant de l'ouverture du site et contenant un lien pour accéder à votre Espace Famille.

La date limite d'inscription en ligne est fixée à mi-juillet. En cas de retard non justifié (excepté déménagement, affectation tardive...), une majoration de 30€ sera appliquée.



Le transport scolaire Comment ça marche ?

Demande de carte de transport,
tarifs, infos pratiques...



Mise à jour : décembre 2022

Quand vais-je recevoir la carte de transport scolaire de mon enfant ?

Lorsque votre enfant est admis au transport scolaire, vous recevrez à votre domicile la carte de transport ou le document nécessaire à l'obtention de votre titre de transport.

Les cartes seront envoyées au domicile des élèves à compter de la fin du mois d'août.

Comment être alerté en cas d'interruption des transports scolaires ?

Un système d'alerte (SMS sur portable) permet d'avertir les familles en cas d'interruption des circuits de transports scolaires (intempéries, grève). Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de cocher la case correspondante lors de la dernière étape de l'inscription en ligne.

Pour les élèves transportés sur ligne régulière, il faudra vous inscrire sur le site www.breizhgo.bzh.

Où puis-je trouver de l'information sur le transport scolaire BreizhGo ?

Rendez-vous sur notre site www.breizhgo.bzh/transports-scolaires. Cliquez ensuite sur votre département de résidence.

Vous pouvez également contacter les conseillers de la centrale d'appel BreizhGo qui sont à votre écoute du lundi au samedi de 8h à 20h au **02 99 300 300** (prix d'un appel local).

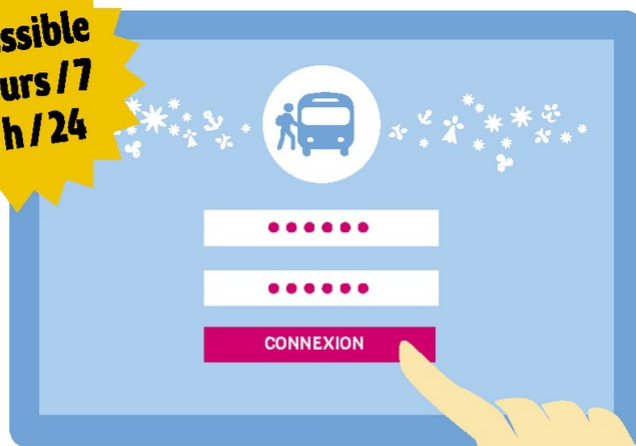


Transport scolaire **BREIZHgo**

**Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh
à compter de la fin mai 2024**

Simple & rapide

**Accessible
7 jours / 7
24 h / 24**



breizhgo.bzh

INSCRIPTION EN LIGNE AU TRANSPORT SCOLAIRE



Simple & rapide

Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site **breizhgo.bzh** à compter de la fin mai. Au-delà du **17 juillet 2024**, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email fin mai vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

- 1 Rendez-vous sur **breizhgo.bzh**, rubrique Transports scolaires.
- 2 Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien «Inscription en ligne».
- 3 Renseignez une adresse email. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
- 4 Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2023-2024 ? ».
- 5 Un email vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.
- 6 Remplissez les différents champs du formulaire en ligne, ajoutez une photo d'identité de votre enfant et validez votre demande.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par email et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier.



RENSEIGNEMENTS

Site internet : **www.breizhgo.bzh**

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Contactez-nous via le formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter

MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00
Mardi et Mercredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Vendredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi (hors juillet/août) :
09h00 - 12h00